

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



Édito



Pol-Henri MINVIELLE
Président



Alors que la crise sanitaire Covid-19 et les effets du confinement semblent désormais bien derrière nous, nous voici confrontés à une crise économique et sociale d'ampleur. Face aux difficultés tant conjoncturelles, comme l'inflation galopante, que structurelles, la famille mérite plus que jamais d'être soutenue.

Dans ce contexte incertain, 2022 a été l'année du lancement d'une nouvelle dynamique au sein de l'Udaf 60. Ce nouvel élan répond à notre objectif d'être toujours plus au service des familles et des personnes accompagnées, comme vous le verrez dans ce rapport d'activité qui nous permet de partager avec vous les éléments clés de la vie et de l'activité de notre association au cours du dernier exercice ; de vous montrer

la réalité et l'importance des services gérés, des missions réalisées, des actions menées.

Dans l'environnement compliqué auquel sont confrontées les familles, nous comptons poursuivre cette dynamique en 2023. Notre mobilisation pour la famille ne faiblira pas, avec l'ambition de défendre une politique familiale volontariste et d'améliorer la vie des familles, et tout particulièrement la vie quotidienne des familles de l'Oise et des personnes que nous accompagnons.

Mais l'Udaf ne serait rien sans l'implication personnelle de chacun. Associations familiales, administrateurs, salariés de l'Udaf, qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur soutien à toutes les familles de l'Oise.

Sommaire

1	Identité - Udaf de l'Oise	4
2	Vie institutionnelle - Les temps forts	8
3	Commissions et représentations	10
4	Développement de l'action familiale	16
5	Vie des services	20
6	Démarche qualité	42

1 Identité - Udaf de l'Oise

1946

- Date de création de l'association
- Reconnue d'utilité publique
- Missions conférées par le Code de l'Action Sociale et des Familles

2

- Agréments :
- Représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
 - Exercer des activités d'ingénierie sociale, financière et technique

4152

Familles adhérentes à

46

Associations

3

Sites couvrant le département de l'Oise

Beauvais
SIÈGE SOCIAL
35 rue du Maréchal Leclerc

Compiègne
ANTENNE
9 rue Edouard Belin

Creil
ANTENNE
17 rue Robert Schuman

4

Nos missions

- **Donner avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter officiellement l'ensemble des familles** du département auprès des pouvoirs publics.
- **Gérer tout service d'intérêt familial** confié par les pouvoirs publics.
- **Agir en justice** défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Notre gouvernance (au 31.12.2022)

MEMBRES DU BUREAU

Poï-Henri MINVIELLE
Président

Félicité BUKATARI
Vice-Présidente

Henri BACLET
Trésorier

Didier GAMAIN
Trésorier adjoint

Louis Joseph MESLIEN
Secrétaire

Florence NARCYZ
Secrétaire adjointe

Charly HEE
Membre du bureau

Michel LEROY
Membre du bureau

Daniel HIBERTY
Membre du bureau

Jean-Pierre SENARD
Membre du bureau

Emmanuelle GUILLAUME MONNERY
Membre du bureau

ADMINISTRATEURS

Eric DESSY
Marcel BEBEN
Henri GIRARD
Julien LEONARD
François NORET
Caroline HENRY
Christine JUDEK
Evelyne LAVERNHE
Georgette LEMAIRE
Françoise CABANNE
Yvonne COUROUBLE
Martine BENHAMOU
Dominique de REVIERS
Nicolas LEITE BARBOSA
Monette-Simone VASSEUR

5

Les services

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

- Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Mandats de Protection Future (MPF)

SERVICE ENFANCE LOGEMENT INSERTION

- Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP de niveau 2)
- Action Sociale Liée au Logement (ASLL)
- Action logement
- Point Conseil Budget (PCB)
- Enquêtes sociales
- Convention partenariat Éducation Nationale (ASLL - AEB)

SERVICE ESPACE FAMILLE PARENTALITÉ

- Médiation familiale
- Accompagnement à la Parentalité
- Conseil conjugal et familial
- Groupe de parole pour les enfants de parents séparés
- Lire et Faire Lire

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

SERVICE SUPPORTS

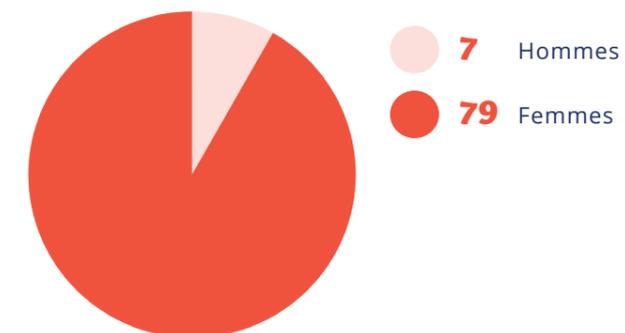
- Administration Générale
- Ressources Humaines
- Système d'Informations
- Service Communication

Une équipe pluridisciplinaire

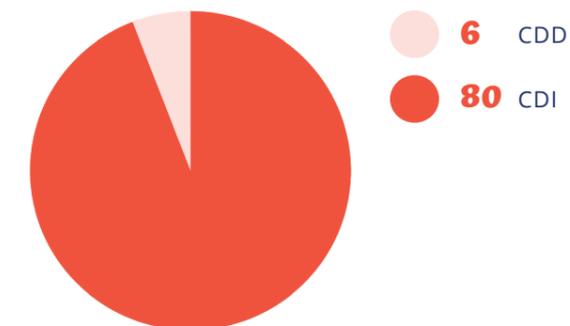
- 1 directeur
- 1 directeur-adjoint
- 3 chefs de service MJPM
- 38 délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs - MJPM, ISTF, MPF
- 1 chef de service « Enfance Logement Insertion »
- 1 coordinatrice chef de service « Enfance Logement Insertion »
- 6 délégués aux prestations familiales (AGBF, Enquêtes Sociales)
- 4 travailleurs sociaux (MASP, ASLL, PCB)
- 1 chef de service « Espace Famille Parentalité »
- 2 médiatrices familiales
- 1 responsable administrative et financière
- 4 comptables
- 19 secrétaires / assistantes / agents d'accueil
- 1 responsable RH
- 1 assistante RH
- 1 assistante communication
- 1 responsable informatique

86
salariés

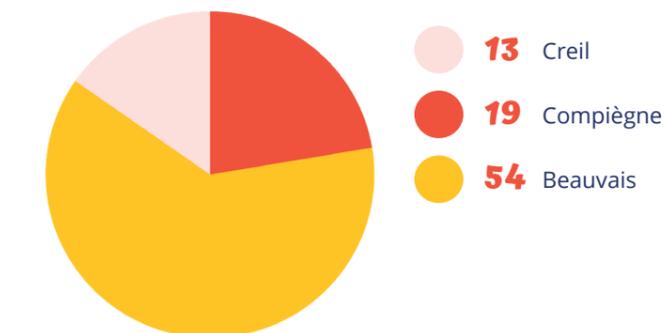
Répartition Hommes / Femmes



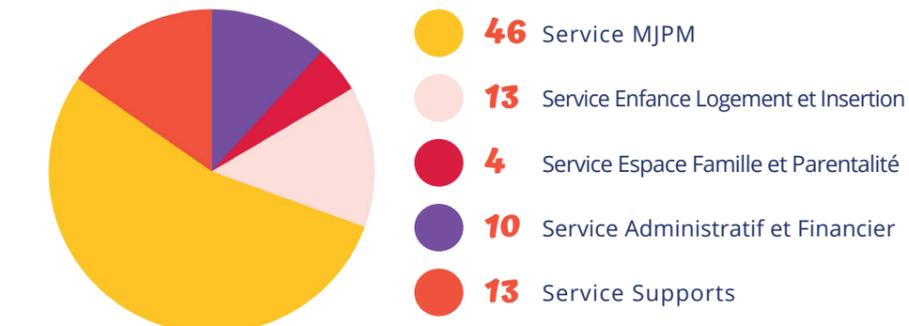
Type de Contrat



Répartition des effectifs par site



Répartition des effectifs par service



2 Vie institutionnelle - Les temps forts

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Réunie le 27 juin 2022 au Sarcus à Nogent sur Oise, l'assemblée générale ordinaire a permis de voter le rapport d'activités 2021 et le rapport financier 2021 avec l'intervention de M. Garrigoux, Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire a été organisée afin d'approuver les modifications des statuts et règlement intérieur (votées en assemblée générale de l'Unaf le 09/10/2021).

➔ **Objectif :** permettre aux Udaf de tenir leurs instances en visioconférence de façon pérenne sans qu'il soit nécessaire d'attendre un texte spécifique pour y recourir.



Rencontre animée par la nouvelle présidence et la nouvelle direction de l'UDAF 60, Monsieur Pol Henri MINVIELLE, Président, et Monsieur Enrick BREBANT, Directeur et Olivier MUSART, Directeur Adjoint (de gauche à droite)



3 Commissions et représentations

Commissions et travaux

- Droit de la Famille, Protection de l'enfance
- Économie, emploi (en sommeil)
- Éducation, jeunesse
- Cohésion sociale, vie quotidienne (en sommeil)
- Habitat cadre de vie
- Santé
- Commission Mandats
- Commission Communication

Nouveauté : création d'une commission SANTÉ

Division de la commission initiale : cohésion sociale, vie quotidienne - santé.

Commissions Droit de la famille, protection de l'enfance : 2

- **Violences conjugales** avec « le protocole relatif à l'accompagnement et au suivi des victimes de violences conjugales » présentation par Mme KUHLMANN, Cheffe de Service Espace Famille Parentalité et Mme BYSTRIANSKY, Conseillère conjugale et familiale spécialisée dans les violences intrafamiliales
- **Médiation Familiale** - présentation par Mme KUHLMANN, Cheffe de Service Espace Famille Parentalité

Commissions Mandats : 6

- Assurance des bénévoles
- Intervention de M. HIBERTY sur son activité et son retour d'expérience des mandats exercés au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet et du conseil territorial de santé de l'Oise (Agence Régionale de Santé)
- Renouvellement des membres Commission Des Usagers (CDU)
- Formulaire heures de bénévolat 2022

➔ **Objectif :** gérer les renouvellements de mandats de nos représentants ainsi que le contrôle en fin d'année des retours des comptes rendus de mandats et du nombre d'heures de bénévolat.

Commissions Communication : 6

Magazines trimestriels : 4



N° 5



N° 6



N° 7



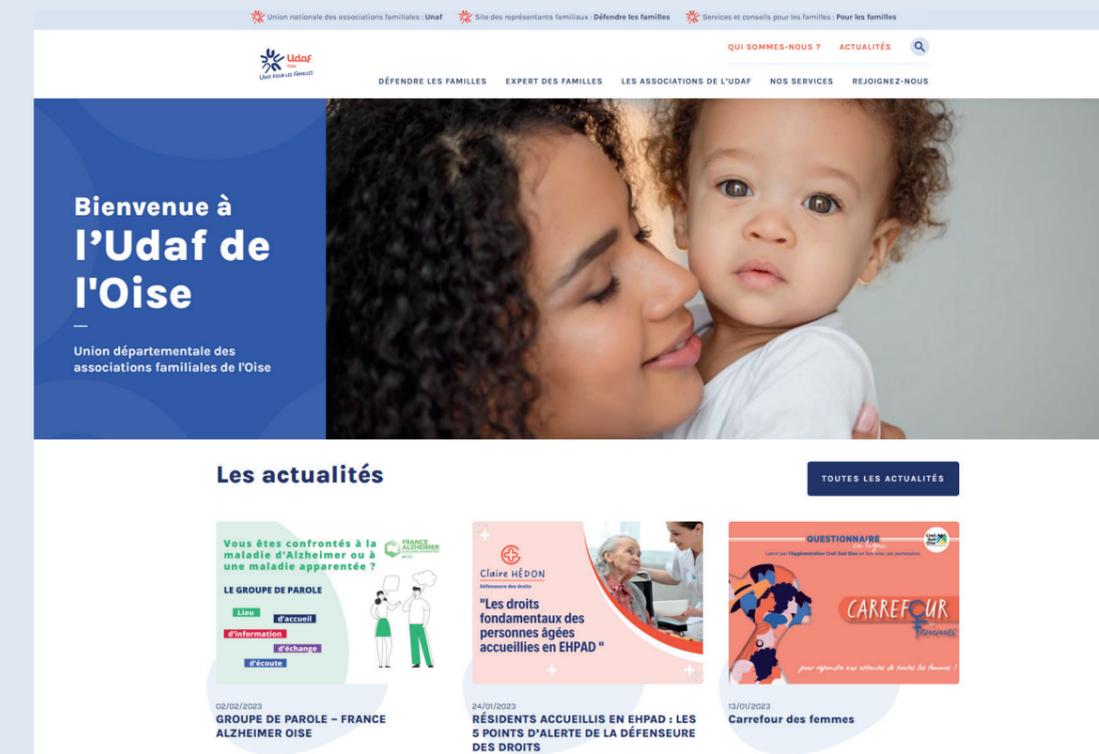
N° 8



Nouveau site Internet - udaf60.fr

L'Udaf de l'Oise s'est engagée dans le projet de mutualisation de développement de sites Internet, avec la maintenance et l'hébergement, proposé par l'Unaf à l'ensemble des Unions.

➔ **Objectif :** reconnaissance de notre réseau et partage des informations.



Commissions de gestion

Commission technique

Rappel des missions principales :

- Supervise nos projets en cours de créations de services
- Veille au bon respect de la convention d'objectifs entre l'Union National des Associations Familiales (Unaf) et l'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf)
- Examine les dossiers de demande d'aide des associations ou fédérations afin de promouvoir leurs projets et actions sur notre territoire
- Examine et valide nos comptes

4 Réunions

- Point sur les services et activités
- Budgets prévisionnels
- Convention d'objectifs Unaf / Udaf
- Point sur les locaux de Compiègne
- Investissement 2022
- Validation des comptes administratifs et affectation du résultat (participation de notre commissaire aux comptes)

Commission de contrôle

- Examen des listes électorales pour l'année de vote 2022
- Mise en place d'un règlement intérieur à la commission de contrôle départementale
- Examen d'un dossier de demande d'agrément

Étendue et diversité des représentations de l'Udaf de l'Oise

Participation de nos représentants désignés pour représenter les familles aux divers conseils ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département, la Commune.

- | | |
|--|---|
| • Vie familiale | • Éducation |
| • Droit au travail | • Enseignement |
| • Prestations Familiales et Sécurité Sociale | • Loisirs et Culture |
| • Santé | • Logement |
| • Consommation | • Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) |

Nos représentations

DROIT DE LA FAMILLE, VIE QUOTIDIENNE, ÉDUCATION, PRESTATIONS

- Conseil des Familles Pupilles de l'Etat
- Commission d'Agrément des Postulants à l'adoption
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVAS - Territoire du Beauvaisis)

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF)
- Commission Départementale de la sécurité routière
- Mission locale pour l'emploi des jeunes Compiègne
- Maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis
- Commission de Conciliation et d'Indemnités des accidents médicaux (CCI Oise Aisne Somme)

- Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

- Commission Départementale des Taxis et voitures de petite remise
- Commission Communale des Taxis et voitures de petite remise de Beauvais et Creil
- Commission Départementale pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Transports Express Régional (TER)
- Comité usagers transports urbains - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Communauté Agglo du Beauvaisis
- Transports collectifs Oise Mobilité CCSPL Conseil départemental 60
- Commission Locale Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) – Communauté de communes Vexin Thelle
- Comité de partenaires de la mobilité Communauté de communes des Sablons

HABITAT ENVIRONNEMENT

- Conseil Départemental de l'Habitat
- Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- OPAC Oise
- OISE HABITAT
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Commission d'élaboration du Plan de gestion des déchets ménagers
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)
- Commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO)
- Conseil départemental développement durable
- Lutte contre l'habitat indigne
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Sage Automne
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
- Tandem Immobilier
- CCSPL Sablons assainissement
- CCSPL Sablons syndicat mixte d'eau potable
- CCSPL Ville de Clermont

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) :

- Communauté de communes des Sablons
- Communauté de communes du pays Noyonnais
- ARC et Vallée Basse Automne
- Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis

SANTÉ HANDICAP

- Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise (ADECASO)
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et transports sanitaires (CODAMUPS-TS)
- Association du réseau de soins continus du Compiégnois
- Conseil de surveillance de l'ARS
- Conseil territorial de santé (CTS de l'Oise)
- Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)
- Commission d'information et de sélection d'appel à projet (CISAAP)

COMMISSIONS DES USAGERS :

- « La dialoïse » Auto dialyse Compiègne Noyon
- Centre Hospitalier (CH) de Beauvais
- CH Chaumont en Vexin
- CH Intercommunal Compiègne Noyon (CHICN)
- CH public du sud de l'Oise Creil Senlis (GHPSO)
- CH Pont Sainte Maxence
- Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais
- Clinique du Valois Senlis
- Clinique Eugénie Pierrefonds
- CHI Fitz James
- Centre prévention réadaptation cardio Tracy le Mont
- CRF Bellan Chaumont en Vexin
- Polyclinique Saint Côme Compiègne
- SARL Amboise Creil
- Centre médico chirurgical des Jockeys Chantilly
- SSR BTP Maison de convalescence Le Tillet Cires les Mello
- SSR BTP Le Belloy Saint Omer en Chaussée
- SSR CGAS Gouvieux
- CRF Lamorlaye
- SSR CH Crèvecœur le Grand
- SSR LNA Breteuil
- SSR UGECAM CRF Saint Lazare Beauvais
- ULSD Centre gériatrique Condé Chantilly
- CH Grandvilliers

CONSEILS DE SURVEILLANCE :

- CH Pont Sainte Maxence
- CHICN
- CH Beauvais
- CH Crèvecœur
- CH Grandvilliers
- CH Chaumont en Vexin

Nos contributions :

COLLECTE LA MÈRE ET L'ENFANT 2022

Ce dispositif a été reconduit cette année sous la forme d'un dispositif de dons en ligne. Cette campagne s'est déroulée en ligne du 20 mai au 20 juin 2022.

FRANCE ASSOS SANTÉ

Participation du représentant légal.

REPRÉSENTATION DU CESER

Conseil Économique Social et Environnemental Régional.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Implantation, maintien et développement de services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

2 453

Heures de bénévoles

Médailles de la Famille

- 4 médailles attribuées
- Décernées aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants français

➔ **Objectif :** rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la Nation

RÉFORME DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Par arrêté du 02 mars 2022, la médaille de la famille devient « la médaille de l'enfance et des familles » avec un élargissement des critères d'attribution.

Les attributions reposent toujours sur un arrêté préfectoral.

- Nouveau formulaire de demande (cerfa n° 15319*02)
- Nouveau diplôme
- Modification de la médaille

Les principales modifications apportées par l'arrêté sont les suivantes :

- Sur la médaille :
Changement de l'appellation : « la médaille de la famille » devient « la médaille de l'enfance et des familles »
Modification du visuel
- Sur les cas de dérogations :
Aux côtés des veufs et veuves de guerre, sont désormais éligibles les veufs et veuves d'actes de terrorisme. La médaille leur est attribuée à partir d'un enfant et sans condition d'âge de l'aîné.

La remise de la médaille aux personnes pour services exceptionnels dans le domaine de la famille, est étendue au domaine de la protection des enfants.

Elle peut aussi désormais être attribuée aux professionnels et bénévoles qui ont dédié leur vie à l'accompagnement, la protection, la défense de l'enfance et des familles.

78

Représentations
(hors CCAS)

42

Représentants CCAS

40

Représentants familiaux
(hors CCAS)

4 Développement de l'action familiale

Notre réseau au 31 décembre 2022 :

4152

FAMILLES
adhérentes

à

46

ASSOCIATIONS
familiales

Fédérations à recrutement général : 5



Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Oise



Fédération des Associations Familiales Catholiques de l'Oise



Familles de France, Fédération Départementale de l'Oise



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques



Confédération Syndicale des Familles

Mouvements Départementaux : 10



Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO)



Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés de l'Oise (UNAPEI OISE)
(dissolution des associations locales début décembre 2022)



France Alzheimer Oise



Enfance et Familles d'Adoption de l'Oise (EFA)



Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie (JALMALV)



Association 60 Jumeaux et Plus



SOS PAPA Nord Picardie



APF France handicap



Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM)



Fédération Départementale des Associations Locales d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)



Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Associations indépendantes pour l'aide à la famille : 5



Association Générale des Familles du Compiégnois (AGEFAC)



Association de Bienfaisance UN AUTRE REGARD



Association de Lachelle



Association de soutien à la parentalité RICOCHETS



Aide aux enfants malades et à leur famille OLIVIER+

Membres associés : 2



A Domicile 60



Vacances & Familles 60

Accompagnement de nos adhérents

Informier

- Parution de notre lettre d'information « Esprit de famille » ;
- Nouveau Site internet ;
- Diffusion d'informations de l'Unaf, France Assos Santé...

Apporter une aide logistique

La SCI « MAFO » propose un ensemble complet de services aux Mouvements Familiaux et aux Associations :

- Mise à disposition de bureaux et d'une salle de réunion ;
- Domiciliation des associations ;
- Documentation ;
- Affranchissement ;
- Photocopieur.

Les 4 associations qui utilisent nos locaux de façon permanente sont :

- JALMALV (Jusqu'à La Mort, Accompagner la Vie) ;
- France Alzheimer Oise ;
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ;
- Union Départementale CSF (Confédération Syndicale des Familles).

Soutenir

par une aide financière

- Reversement du Fonds spécial (Fonds attribué par l'Unaf aux Udaf et redistribué aux associations familiales et fédérations en fonction du nombre de leurs adhérents déclarés chaque année) ;
- L'Udaf attribue également des aides ponctuelles afin de promouvoir les activités et projets des associations de notre réseau : 1 demande en 2022 par l'AFIB pour la nouvelle action « Afib Mobile ».

Participer

aux assemblées générales des associations familiales

Le Président ou des administrateurs de l'Udaf participent aux AG des associations locales qui le souhaitent.

Les associations familiales ont repris les assemblées générales. Nous avons participé à 6 réunions.



Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service MJPM de l'Udaf 60 a pour mission d'exercer des mandats judiciaires : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'accompagnement judiciaire. Ces mesures lui sont confiées, en l'absence de famille pouvant assumer cette protection, par les juges du contentieux de la protection des tribunaux judiciaires.

Notre action s'inscrit dans la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs et ses évolutions ultérieures.

Ainsi, sur décision des magistrats, les Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM) de l'Udaf 60 représentent ou accompagnent au quotidien des personnes qui présentent une altération de leurs facultés mentales et / ou corporelles dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

L'année 2022 restera marquée comme une année de transition et de renouveau pour notre service MJPM, son organisation et son activité.

Comme de nombreuses associations du secteur social et médico-social, le service MJPM de l'Udaf 60 a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ses missions en faveur des usagers. Les causes qui sont d'ordre structurel, organisationnel et opérationnel ont impacté de manière significative le fonctionnement du service, les conditions de travail et la qualité des prestations.

En outre, dans un contexte déjà tendu sur le plan des ressources humaines depuis 2021, le service MJPM a enregistré des départs de Délégués Mandataires sur l'année 2022. Au regard de ces éléments conjugués, nous avons pris des dispositions exceptionnelles, entrepris un projet ambitieux de réorganisation du service MJPM. Ainsi, le 25 janvier 2022, nous avons sollicité les juges du contentieux de la protection des trois tribunaux judiciaires de l'Oise afin de suspendre l'attribution de nouvelles mesures et communiquer à la DREETS ces nouvelles orientations stratégiques.

Les axes principaux de la réorganisation du service MJPM définissent de nouvelles modalités d'exercice des mesures avec :

- La mise en place de quatuors - quintuors (1 assistante MJPM pour 3 / 4 DMJPM).
- Une nouvelle sectorisation afin d'optimiser les visites à domicile et la proximité avec les majeurs protégés.
- Un rééquilibrage de la charge de travail : Mesures à domicile – Mesures en établissement.
- Une réécriture complète du processus MJPM de manière à repréciser la répartition des tâches entre les DMJPM et les assistantes dans toutes les étapes d'une mesure de protection :

- Ouverture de la mesure
- Exercice de la mesure
- Clôture de la mesure

Nous avons cherché à appréhender différemment l'exercice d'une mesure MJPM par une nouvelle structuration du travail et une rationalisation des tâches, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de nos prestations et répondre plus efficacement aux besoins des bénéficiaires.

Dans le prolongement de ce projet de réorganisation, l'Udaf 60 envisage la construction d'une nouvelle antenne. En effet, nos locaux actuels deviennent insuffisants, notamment pour les antennes de Beauvais et de Compiègne qui sont arrivées à saturation de leur capacité et pour lesquelles l'accueil de nouveaux salariés n'est plus possible.

Par ailleurs, l'activité MJPM est en progression constante. En 10 années, le nombre de mesures exercées par notre service a augmenté de 29%, passant de 1474 à 1900 majeurs protégés. Ainsi, les espaces de travail nécessaires sont d'ores et déjà insuffisants et n'offrent plus les conditions pour assurer la qualité de service souhaitée. Par conséquent, l'Udaf 60 dans le cadre de ses orientations stratégiques a pris la décision d'acquiescer un terrain situé à Agnetz pour construire de nouveaux locaux. Cette localisation idéalement située au cœur du département offrira de nombreux avantages.

Dans cette dynamique de changements, les professionnels de l'Udaf 60 ont su faire preuve d'adaptabilité et d'engagement pour rassurer et maintenir une qualité d'accompagnement des personnes protégées.

En mars 2022, le « Guide des droits et démarches des personnes protégées » a été publié par l'Unaf. C'est un outil pratique, synthétique, à destination des professionnels du métier, des partenaires, mais aussi des majeurs protégés.

Il fixe le cadre de nos interventions, mais aussi leurs limites qui sont clairement identifiées, par nature de mandats.

En avril 2022, est sortie une version actualisée du guide « Professionnels du sanitaire, du social et du médico-social – Bien coopérer en pratiques », édité par le CREAL Hauts de France.

Ce guide se veut également un outil de travail et de communication à destination de nos partenaires professionnels pour également repréciser nos champs d'intervention respectifs.

Ces deux supports s'inscrivent dans une réflexion qui voit le jour au niveau national. Un groupe de travail interministériel de 2021 a fait le constat qu'il devenait indispensable que les spécificités de l'accompagnement par le MJPM de la personne bénéficiant d'une mesure de protection juridique soient clairement identifiées.

Les travaux amorcés devraient aboutir à l'élaboration d'un référentiel national d'activités pour le métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Cet outil accompagnera un travail déjà amorcé en interne de repositionnement de notre activité et des limites de l'intervention de nos DMJPM.

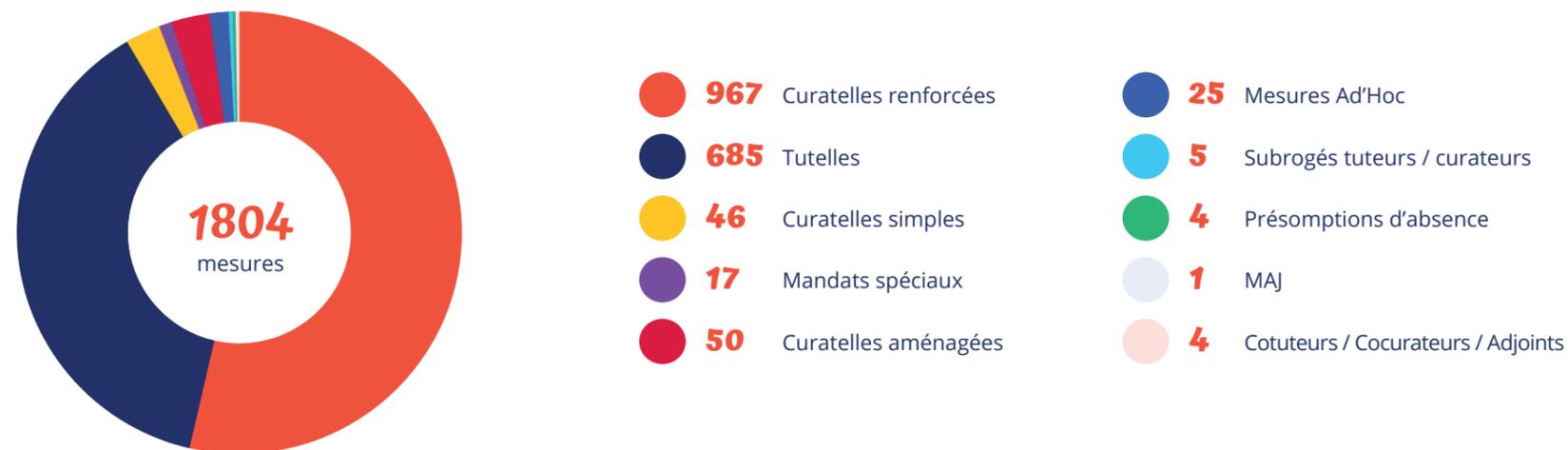
FAITS MARQUANTS

- Rencontres avec les juges des différents tribunaux du département.
- Participation à la sixième journée régionale des droits des usagers de la santé.
- Rencontre avec les chefs des services autonomie ainsi que les assistantes sociales du Conseil Départemental de l'Oise.
- Signature de la charte de partenariat avec le Conseil Local de la Santé Mentale de l'ARC Compiègne.

RÉPARTITION DES MESURES

La conséquence de notre sollicitation auprès des trois tribunaux du département, de suspendre momentanément la prise de nouvelles mesures se traduit en fin d'exercice par une diminution de notre activité de 0.66% par rapport à 2021.

- 5 %
1804 mesures exercées pour une activité cible de 1900



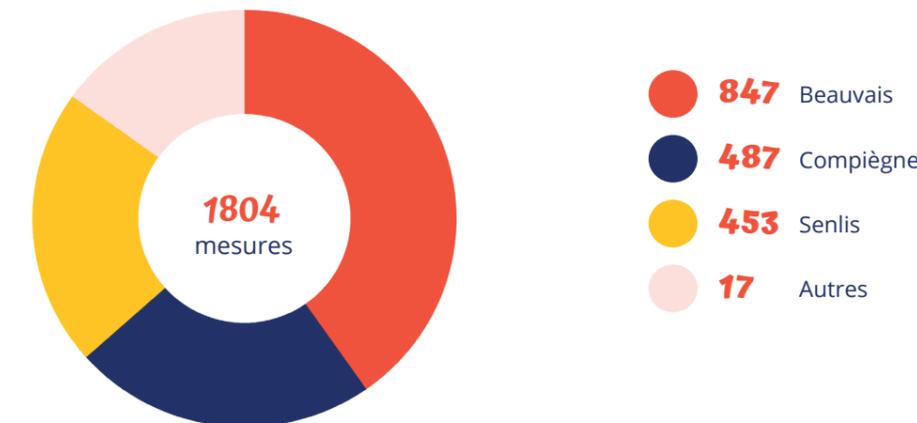
ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES



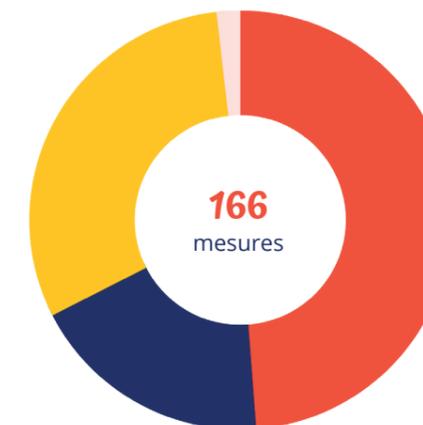
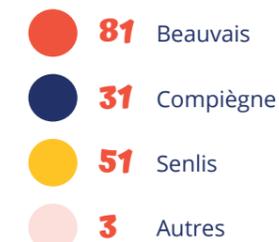
RÉPARTITION DES MESURES EXERCÉES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE

Cette répartition reste d'année en année en adéquation avec la répartition géographique de nos secteurs d'intervention et l'organisation de nos 3 sites.

La prépondérance du tribunal judiciaire de Beauvais, le plus important du département, reste marquée.



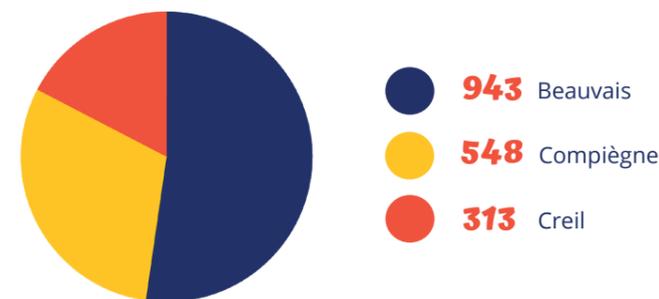
NOUVELLES MESURES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE



166 nouvelles mesures nous ont été confiées sur l'exercice 2022, contre 237 en 2021, 218 en 2020.

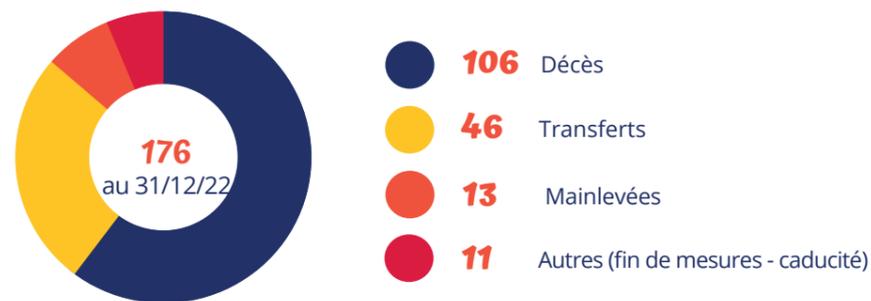
Nous avons été désignés pour 166 nouvelles mesures, dont 96 entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022.

RÉPARTITION DES MESURES PAR ANTENNE



En raison des difficultés de recrutement de DMJPM sur l'antenne de Creil, il a été décidé de transférer 300 mesures sur l'antenne de Beauvais, territoire pour lequel l'attractivité est plus importante. Ce qui explique une disparité significative de l'activité.

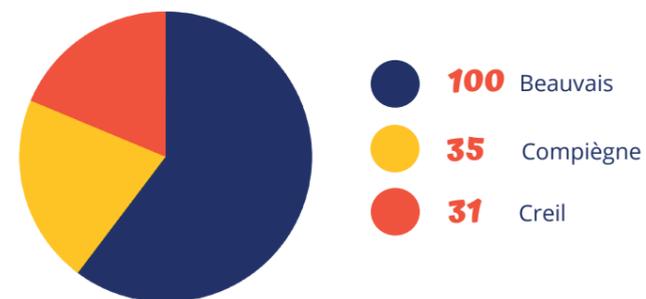
FINS DE MESURES



Cette donnée est en baisse sur l'exercice 2022. En effet, nous avons connu 181 fins de mandats en 2021, 198 en 2020.

Cependant, le nombre de fin de mesures est supérieur à celui des nouveaux mandats qui nous ont été confiés, d'où la diminution d'activité constatée.

NOUVELLES MESURES PAR ANTENNE



LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2022 :

- Continuité d'action quant à l'amélioration de la spécificité des prises en charge en fonction de la typologie des mesures qui nous sont confiées.
- Expérimentation puis généralisation sur les 3 sites des quatuors/ quintuors.
- Redéfinition des secteurs d'intervention.
- Redéfinition du processus et des procédures MJPM.
- Partenariat : CD 60 réunions « professionnels de terrain » par secteurs.
- Appropriation et diffusion du guide CREAL HDF « Professionnels du sanitaire, du social et du médico-social – Bien coopérer en pratiques ».
- Appropriation et diffusion du guide UNAF « Guide des droits et démarches des personnes protégées ».
- Réponse au questionnaire UNAF dans la perspective du futur référentiel national MJPM.
- Formation et obtention du CNC MJPM pour deux de nos collègues sur Beauvais et Creil.

Dispositif Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



Dispositif gratuit d'information et de soutien des tuteurs et curateurs familiaux dans la gestion quotidienne des personnes protégées dont ils ont la charge.

Depuis 2018, il est désormais géré au niveau de la région Hauts de France, sous le pilotage du CREAL.

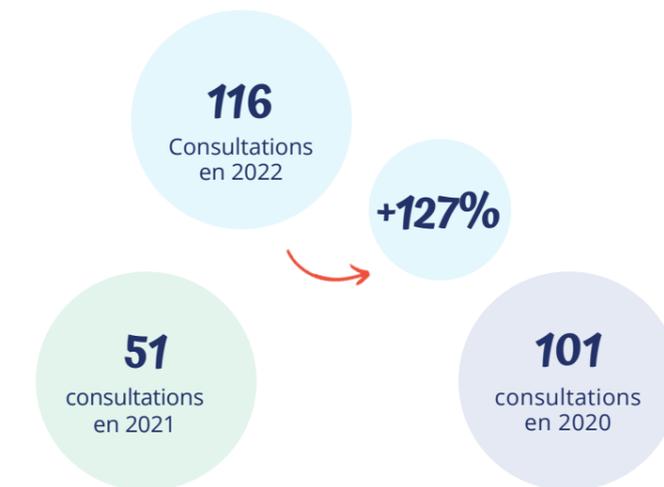
L'Udaf 60 partage avec les 2 autres associations du département, la prise en charge des permanences physiques et téléphoniques, à travers la mise en place d'un numéro vert (*gratuit*) et d'une adresse mail :

☎ 0 806 80 20 20
✉ oise@protegerunproche.fr

QUELLES SONT LES DEMANDES DES TUTEURS ET CURATEURS FAMILIAUX ?

- Information sur les missions et obligations du représentant légal.
- Information sur la procédure : demande de mesure, renouvellement, décharge ou mainlevée.
- Aide technique : élaboration d'un compte rendu de gestion, inventaire, ouverture de mesure, gestion financière et immobilière.
- Orientation dans les démarches administratives, sociales, médico-sociales, choix du lieu de vie.
- Aide à la rédaction et mise en forme des courriers.
- Aide à la nécessité ou non d'une mesure de protection et sur l'orientation entre l'habilitation familiale et les autres mesures.

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS



Qui ?

- Tuteur / Curateur familial
- Famille
- Travailleurs sociaux / partenaires

Quel format ?

- Entretien téléphonique
- Échange de courriels
- Entretien individualisé
- Réunion d'information

Les données sont plus satisfaisantes que celles de l'exercice précédent, même si les permanences au sein des tribunaux n'ont pu reprendre que partiellement pour les sessions d'information collectives.

83

de ces contacts concernaient des personnes déjà en charge de la mesure de protection de l'un de leur proche.

33

concernaient des personnes en questionnement, sur les modalités de mise en application d'un mandat judiciaire ou sur la nécessité ou non de recourir à un tel dispositif.

75

de ces contacts sont des appels téléphoniques et 10 sont des courriels.

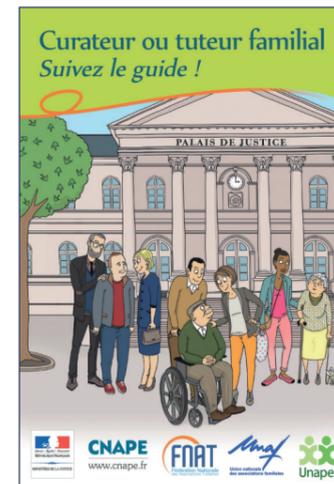
31

de ces contacts ont donné lieu à un rendez-vous en présentiel, avec l'intervenant familial, soit près du double par rapport à 2021.

- 13 au sein de nos locaux
- 5 à l'extérieur (institution)
- 8 à domicile
- 5 au sein du Tribunal d'Instance.

LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2022

- Participation au COPIL / comité technique ISTF – CREAL HDF.
- Participation à la journée régionale des dispositifs ISTF le 06/10/2022 à Amiens.
- Reprise des réunions inter-associations sur le département.
- Contact avec le CD 60 dans la perspective de la formation des accueillants familiaux.
- Remise en place des permanences au sein du TJ de Senlis.
- Contacts avec les TJ de Beauvais et Compiègne, perspective de prochaines permanences.



Nous constatons donc sur l'ensemble de l'année une reprise significative des sollicitations quelles que soient les modalités d'accès à ce dispositif.

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter. Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Rappel : le mandat de protection future est une innovation de la loi du 5 mars 2007 qui est intervenue dans un contexte international favorable à ce dispositif, consacré par la Convention de LA HAYE du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes. Il est régi par les articles 477 à 494 du code civil et 1258 et 1260 du code de procédure civile.

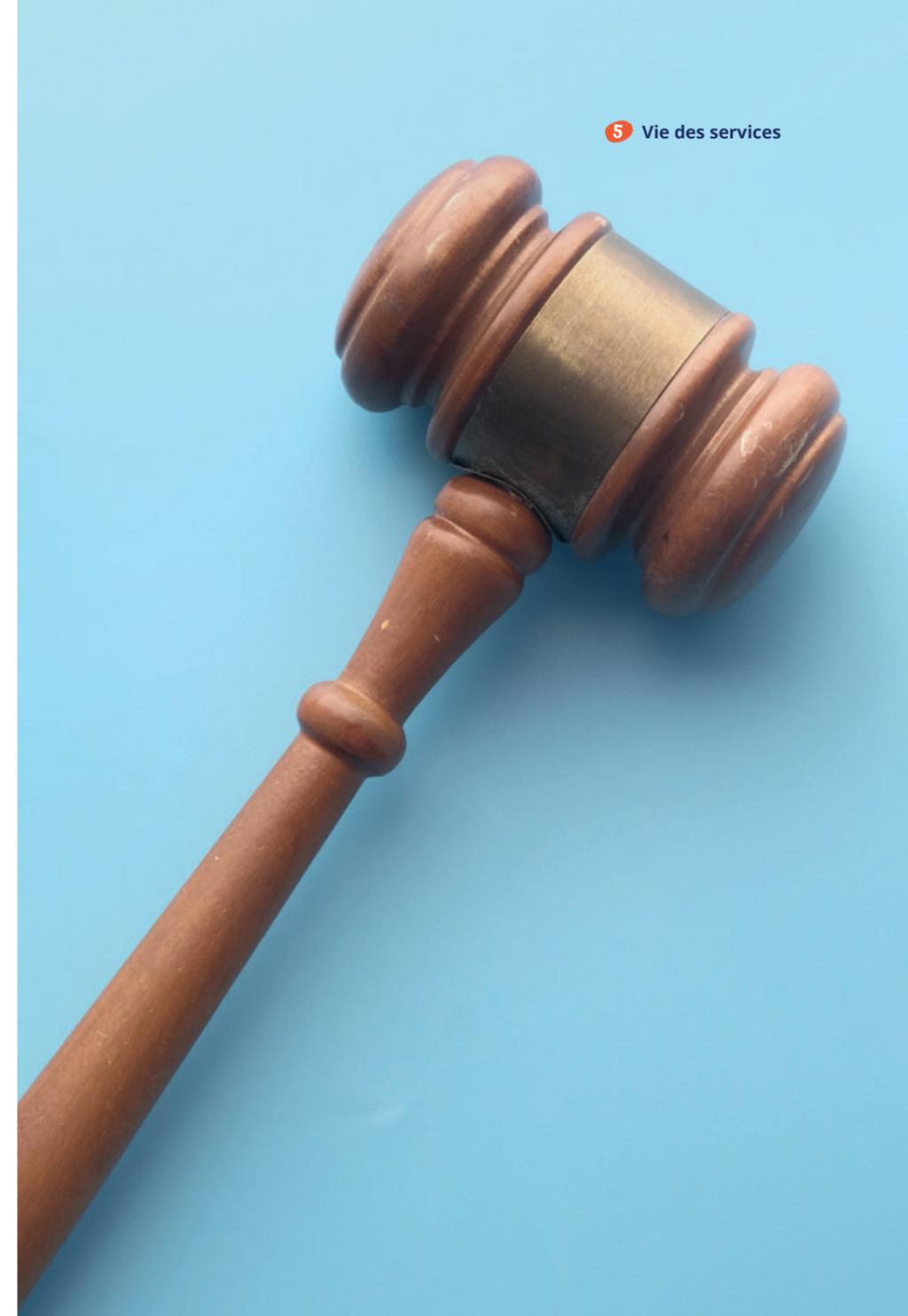
Le législateur de 2007 a ainsi instauré une protection conventionnelle qui permet à chacun d'anticiper l'altération de ses facultés personnelles en désignant une personne physique ou morale chargée de le représenter le jour où il ne pourra plus pourvoir seul à ses intérêts.

Ce dispositif vise également à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera.

- 🌐 www.udaf60.fr
- ✉ MPF@udaf60.fr

POINT SUR LE NOMBRE DE MANDATS

Nous restons à 2 mandats au 31/12/2022.
Nous rencontrons ces deux personnes selon des modalités fixées par convention.



Service Enfance Logement Insertion

FAITS MARQUANTS

L'équipe du SELI a traversé une année marquée par des changements significatifs, même si ces derniers étaient moins nombreux que dans le service MJPM. Ces changements comprenaient notamment le renouvellement d'une partie de l'équipe, y compris le départ à la retraite de Madame ALLEGRET, chef de service. C'est donc sur une nouvelle dynamique que le SELI a mené ses diverses activités au cours de l'année 2022.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Historiquement axé sur l'exercice des mesures MJAGBF qui restent son cœur d'intervention, le service Enfance Logement Insertion s'est, au fil du temps, enrichi d'autres activités pour répondre à des besoins d'accompagnement budgétaire et social de proximité : MASP – PCB – ASLL.

Ainsi le SELI concentre de nombreuses actions en faveur des familles. Les interventions proposées ont pour objectif le rétablissement de la situation budgétaire, l'accès ou le maintien dans le logement, l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Cette diversification des dispositifs offre une multitude de réponses aux besoins des familles avec le concours de nos partenaires institutionnels incontournables, tels que les communes, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et bien d'autres.

L'ensemble des missions du service relève d'une véritable action éducative, dont les spécificités sont :

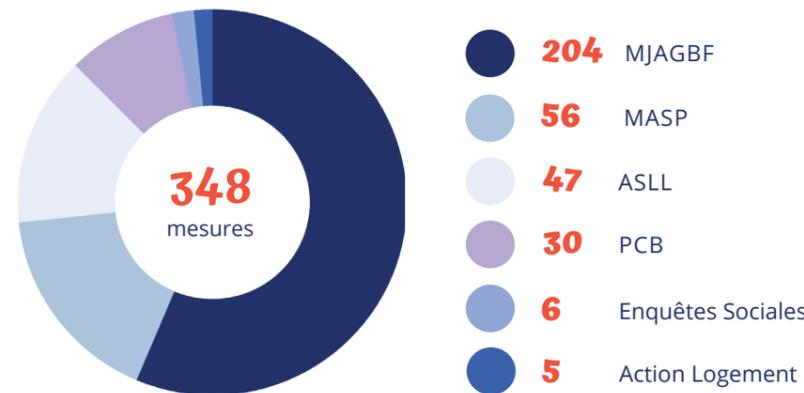
- L'action au domicile ;
- L'approche globale de la situation, des difficultés financières et familiales ;
- L'apport d'une aide concrète dans les difficultés budgétaires et financières.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

13 professionnels

- 1 chef de service
- 1 secrétariat
- 6 déléguées aux prestations familiales
- 2 accompagnatrices MASP
- 1 accompagnatrice ASLL
- 1 conseillère PCB et ACTION LOGEMENT
- 1 coordinatrice

MESURES EXERCÉES AU 31.12.22



LA MJAGBF MESURE JUDICIAIRE D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Le service est compétent sur l'ensemble du département de l'OISE et le seul intervenant au titre de cette mesure en assistance éducative, qui s'exerce auprès des parents. Elle est destinée à garantir une utilisation des prestations familiales dont le bénéficiaire doit répondre à l'entretien, aux conditions de vie et d'hébergement, à la santé, à l'éducation et à la sécurité des enfants.

L'objectif permanent de l'équipe est de parvenir à une gestion autonome des prestations sociales et familiales, en s'appuyant sur les capacités et les compétences des familles, ce qui nécessite :

- Une analyse du fonctionnement familial tant budgétaire, administratif que social ;
- Un accompagnement sur l'organisation du budget basé sur les prévisions et l'anticipation des dépenses.

L'activité MJAGBF 2022 est en très nette augmentation de +21%, avec un dépassement de son activité cible qui était fixée à 150 mesures.

Le regain d'intérêt de la MJAGBF est lié à un travail important de communication et de pédagogie du chef de service et des délégués aux prestations familiales auprès des juges des enfants et des partenaires de la protection de l'enfance sur l'ensemble du département de l'Oise.

Ces actions ont permis de rétablir cette mesure de protection de l'enfance au cœur de son dispositif.

CHIFFRES CLÉS 2022



RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES AU 31.12.22 PAR TRIBUNAL



LA MASP MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

L'Udaf 60 est conventionnée pour intervenir sur les territoires de Creil/Clermont, le Beauvaisis Oise Picardie et le Bray Vexin Sablon Thelle (Découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise).

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est contractuelle. Elle concerne les personnes bénéficiaires des prestations sociales et, dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés dans la gestion des ressources qui sont principalement composées du RSA et de prestations familiales.

L'accompagnement vise à rétablir la situation administrative et budgétaire. Orientée par un travailleur social du département, le contrat est signé entre la personne, les services du Conseil Départemental et l'Udaf pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de 4 ans.

À l'issue de la MASP soit la personne a atteint une autonomie suffisante pour assurer son quotidien ou bien elle peut être orientée vers une Mesure d'Accompagnement Judiciaire de Protection des Majeurs.

Un dispositif tel que la MASP intervient de manière « palliative » et n'a pas prétention à répondre à des problématiques structurelles, mais plutôt à en minimiser les conséquences les plus négatives.

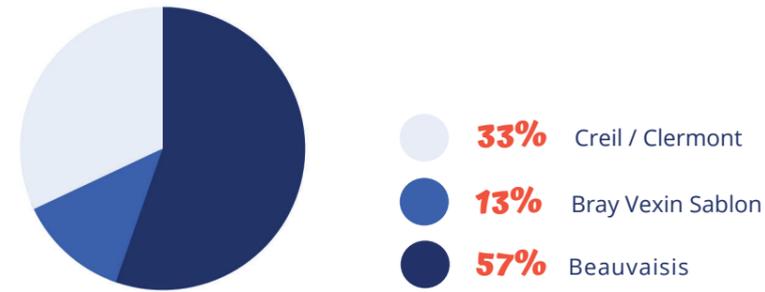
Il s'agit pour l'Udaf 60 de réaliser un travail « pédagogique », s'appuyant sur l'implication des bénéficiaires afin que la MASP ne soit pas simplement un moyen de résoudre des problèmes urgents à court terme. Il s'agit à plus long terme de déboucher sur des apprentissages budgétaires et des changements de pratiques.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

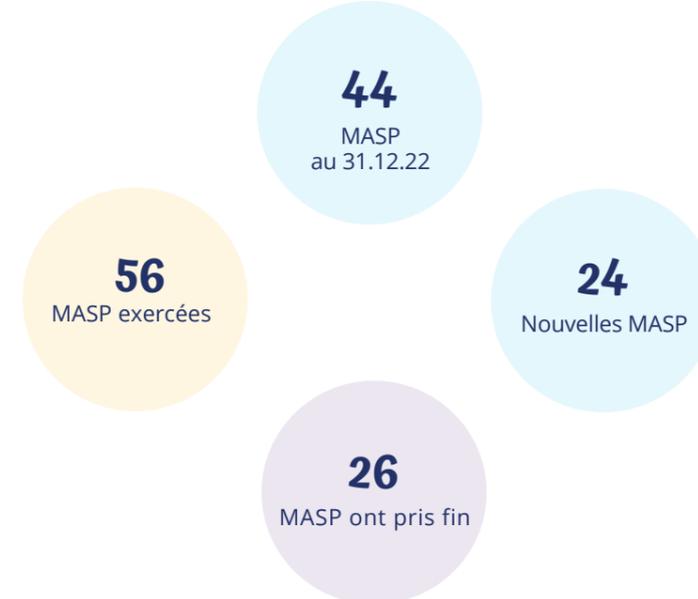
Pour la 2ème année consécutive l'activité MASP se stabilise autour d'une quarantaine de mesures.

L'appel à projet 2020- 2022 a été prorogé au 31.12.2023 avec une activité cible fixée à 45 mesures.

VOLUME DE MASP PAR TERRITOIRE CONVENTIONNÉ



CHIFFRES CLÉS



L'ASLL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'Udaf 60 est conventionnée pour intervenir sur le territoire de Creil/Clermont. (Découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise).

La mesure ASLL peut être instruite par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les bailleurs, etc. Elle concerne les ménages rencontrant des difficultés liées à l'accès ou à l'occupation d'un logement. L'accompagnement vise à résorber les dettes locatives, régulariser une situation administrative, accompagner l'accès au logement. La durée est de 3 mois à un an, renouvelable.

Cet accompagnement se réalise par une approche spécifique de la problématique logement de la personne, sur la base d'entretiens individuels.

C'est ainsi que le professionnel peut travailler sur le cadre de vie et accompagner la personne dans ses démarches en favorisant son intégration dans son environnement.

Ce travail nécessite une étroite coordination et une concertation régulière entre le service instructeur, le bailleur et les autres partenaires intervenant dans la situation.

Pour chaque situation, des objectifs de travail sont déterminés conjointement avec les bénéficiaires de la mesure.

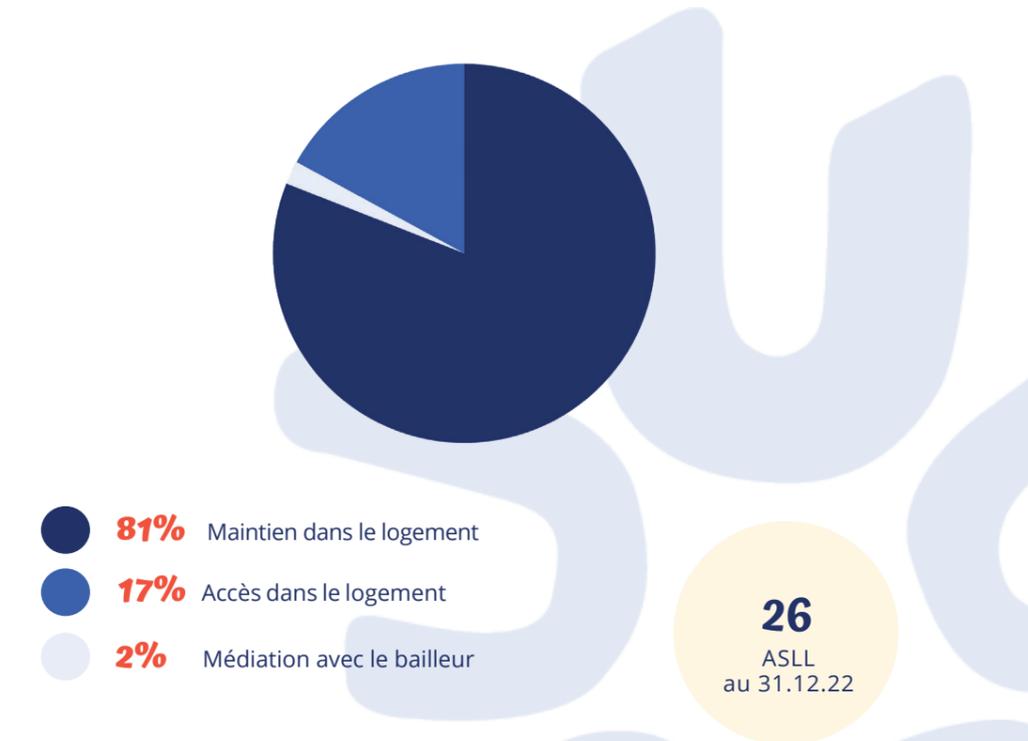
La durée moyenne d'un ASLL de typologie 1 est de **4 à 6 mois**.

- Les ménages sont sans logement adapté à leur situation (sans domicile stable, hébergés chez un tiers ou dans un logement trop petit, trop cher ou insalubre...).
- L'objectif est donc de parvenir au relogement de la personne dans des conditions conformes à sa situation.

La durée moyenne d'un ASLL de typologie 3 est de **13 à 15 mois**.

- Les ménages accompagnés disposent d'un logement mais se trouvent confrontés à des difficultés qui risquent de leur en faire perdre le bénéfice. Il s'agit de ménages en situation d'impayés de loyers et/ou de charges ou encore en situation de potentiels conflits avec le propriétaire.

TYPLOGIE ASLL



POINT CONSEIL BUDGET – MICRO CREDIT

L'Udaf 60 dispose de 3 Labels Point Conseil Budget avec un financement de la DREETS pour couvrir les agglomérations de Beauvais, Clermont et de Compiègne.

Cette activité consiste à conseiller, orienter et accompagner des personnes rencontrant des difficultés dans la gestion de leur budget dans le cadre d'un projet pouvant avoir une incidence budgétaire.

De nombreux partenariats sont établis au travers d'actions individuelles et collectives avec : la Banque de France, le CIDFF, les missions locales, les Maisons France Services et les bailleurs sociaux etc.

L'activité PCB fait l'objet de conventions annuelles de partenariat avec :

- BNP PARIS BAS & CREASOL pour la **mise en œuvre du Micro Crédit Personnel** ;
- Maisons France Services de Clermont pour la mise en place de permanences à destination du public et l'animation d'actions collectives, depuis septembre 2022.

PARTENAIRES



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELS AU 31.12.22



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AU 31.12.22



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE

ACTION LOGEMENT

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention cadre de partenariat du 15 juillet 2019 entre Action Logement et l'Unaf, et a pour objet la création **d'une chaîne partenariale permettant de structurer le repérage des salariés en difficulté dans leur accès ou maintien dans le logement.**

L'Udaf est conventionnée pour l'exercice de trois missions :

- Diagnostic complémentaire ;
- Accompagnement social lié au logement (accès ou maintien) ;
- Accompagnement social lié à la gestion du budget et aux difficultés financières.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION :

- Beauvais et son arrondissement
- Canton de Clermont
- Mouy et Liancourt

FAITS MARQUANTS 2022

- Rencontre en Visio conférence avec l'équipe de direction Action Logement ;
- Ajustement des territoires d'intervention courant du 1er semestre 2022 ;



ENQUÊTE SOCIALE

L'enquête sociale vise à mieux cerner la situation de la famille et les conditions dans lesquelles évoluent et sont éduqués les enfants.

En demandant une enquête sociale, le juge aux affaires familiales recueille, par l'intermédiaire de l'enquêteur de l'Udaf 60 les informations objectives concernant les enfants.

A cet effet, l'enquêteur auditionne les parents, les enfants, l'entourage familial, le milieu scolaire, et collecte les informations sur ses conditions de vie et sa scolarité. Ces éléments sont des outils d'aide à la prise de décision du magistrat (droit de visite et d'hébergement, résidence, autorité parentale...).



Service Espace Famille Parentalité

MISSIONS

- La Médiation Familiale – service conventionné par le Comité des Financeurs de l’Oise à hauteur d’1.50 ETP en Médiation Familiale depuis le mois de mars 2022.
- Accompagnement à la Parentalité
- Conseil Conjugal et familial

À cet effet, le service Espace Famille Parentalité :

- Propose des lieux d’écoute et des entretiens pour les personnes, les couples, les parents et les familles dans toute leur diversité.
- Prévoit des actions novatrices concernant les personnes confrontées aux difficultés de la vie de famille et de couple, aux tensions ou aux ruptures, à un conflit persistant entre parents séparés, à des ruptures de liens entre les membres d’une famille, à des conflits au sujet d’un parent vieillissant, à des problèmes de communication entre un ados et son ou ses parent(s), etc...
- Anime des groupes de parole ouverts à toute personne qui, à titre personnel ou professionnel, se trouve confrontée à des difficultés d’ordre familial.
- Anime des groupes de parole à l’attention des enfants de parents séparés.
- Anime des sessions de sensibilisation à la Parentalité et à la gestion des conflits auprès de nos partenaires.

COMPOSITION DE L’ÉQUIPE

- Un chef de service et médiatrice familiale
- Une secrétaire
- Une conseillère conjugale et familiale
- Deux médiatrices familiales

ACTIVITÉS

Notre service Espace Famille Parentalité s’est engagé à offrir un espace neutre et sécurisé aux familles en situation de conflit ou de rupture de communication, afin de trouver des solutions constructives et prévenir les ruptures de liens parents/enfants. À travers nos services de Médiation Familiale et d’Accompagnement à la Parentalité, adaptés aux besoins spécifiques de chaque famille, nous avons favorisé des relations constructives, amélioré la communication et pris en compte les besoins de chaque membre de la famille, notamment ceux des enfants.

Les résultats obtenus ont été positifs, avec des familles qui ont réussi à renouer des liens, à améliorer leurs relations et à trouver des solutions durables à leurs conflits. Nous avons également joué un rôle préventif en évitant certaines ruptures de liens parents/enfants et en fournissant aux familles les outils nécessaires pour maintenir des relations apaisées.

En parallèle, nos actions de sensibilisation et de partenariat ont valorisé notre engagement en faveur des familles. Nous avons établi des liens solides avec des acteurs clés de notre région, échangé des idées, promu nos services et partagé nos expertises. Ces partenariats ont été essentiels pour renforcer notre position en tant que référent de la médiation et de l’accompagnement familial dans l’objectif d’être au plus près des besoins des familles de l’Oise. De plus, notre participation active aux événements tels que les journées de la Parentalité et les Forums des Associations ont favorisé aussi les rencontres avec le public, et permis de répondre à ses questions.

C’est ainsi que nous avons présenté nos missions à 68 structures associatives ou institutionnelles et participé à 12 évènements ou réunions collectives à destination du grand public, soit au total environ 335 personnes rencontrées.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers nos partenaires associatifs et institutionnels pour leur collaboration et leur soutien continu. Leur engagement est crucial pour assurer la pérennité de nos actions et permettre aux familles en difficulté de bénéficier de l’accompagnement dont elles ont besoin. Nous remercions également les familles pour la confiance qu’elles nous accordent.

En 2023, nous restons déterminés à poursuivre nos actions. Tous ensemble, nous continuerons à vouloir construire des relations familiales harmonieuses et à favoriser l’épanouissement de chaque membre de la famille.

682

Personnes accompagnées

914

Entretiens effectués

428

Dossiers ouverts au total



MÉDIATION FAMILIALE



GRUPE DE PAROLE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



ENTRETIENS D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL



*Agence de recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires



Partenaires institutionnels



Localisation des permanences





Dispositif Lire et Faire Lire

Action conventionnée par l'Unaf
Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement

Les actions de partage autour de la lecture proposées par l'Udaf de l'Oise répondent à plusieurs enjeux de société et s'inscrivent dans plusieurs politiques publiques nationales et locales :



Accès pour tous à la culture



Lutte contre l'illettrisme



Accès à la lecture dès la petite enfance



Cohésion sociale et solidarité



Émancipation via la culture et la littérature



Liens départementaux de la lecture et des familles

Axé sur le développement du plaisir de la lecture en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives, ce programme met en pratique la lecture à haute voix par des bénévoles de plus de 50 ans pour un petit groupe d'enfants. Cela offre aux retraités une occasion d'engagement avec une action utile dans la cité, un « vieillissement actif ».

Basée sur la solidarité intergénérationnelle, cette action favorise également la transmission des valeurs, de la culture et une ouverture sur le monde entre différentes générations.

Lire et faire Lire est une association nationale dont le programme éducatif est porté, développé et animé dans l'Oise par l'Udaf 60 et la Ligue de l'Enseignement Oise.

Ce copartage se concrétise par la mise en commun de l'organisation des formations, la gestion administratives et les relations avec les bénévoles, les structures et les écoles. Ce partenariat étroit nous a permis encore cette année d'être associé aux randonnées contées organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (Usep).

Les objectifs de cette année étaient essentiellement de remobiliser les bénévoles après une période compliquée liée au Covid et aux confinements. Plusieurs bénévoles ont repris leur activité durant l'année et plusieurs lieux d'accueil ont souhaité reprendre les séances de lecture. Les formations ont pu à nouveau être organisées en présentiel et ont généré au total 150 inscriptions.

La présence des bénévoles et des petits auditeurs aux temps de la lecture, l'implication des structures d'accueil, la qualité des conférences et formations, la richesse du partenariat entre l'Udaf 60 et la Ligue de l'Enseignement renforcent et justifient la légitimité de reconduction de cette action chaque année et nous encourageant à recruter plus de bénévoles et multiplier les lieux d'accueil.

L'une des premières missions de l'Udaf est de représenter et défendre les droits des familles. Permettre l'accès à la lecture aux enfants, c'est effectivement leur donner le droit d'accès à l'éducation et à la culture.

Avec Lire et Faire Lire, l'Udaf 60 leur donne aussi le droit de jouer, de découvrir, de s'évader, d'imaginer, de rêver.

17

Rencontres

1994

Séances de lectures

80

Lieux d'accueil

480

Enfants âgés de 3 mois à 11 ans

68

Bénévoles

Systeme d'Informations

L'année écoulée a été consacrée à restructurer l'architecture informatique de l'Udaf 60 par une rationalisation et optimisation des ordinateurs, outils et logiciels (Office365 et Teams, etc.).

Les améliorations ont également portées sur la sécurisation des postes et du domaine informatique de l'Udaf 60.

Une étude sur la restructuration de nos liens réseau et de la solution de téléphonie nous a conduit à mettre en place sur 2023 un projet de changement de solution. Ce projet 'Sdwan' nous permet à la fois de moderniser nos outils, en multipliant par un facteur de 20 la vitesse de nos liens internet, et de tendre vers une réduction des coûts d'infrastructure, avec l'objectif de suppression des serveurs de bureau distants.

Nos objectifs sont de minimiser les incidents par une modernisation et une centralisation des outils de gestion tout en augmentant la sécurité de nos activités, face aux risques numériques et la Cybercriminalité, tout en réduisant les coûts et l'empreinte carbone.

62

Suppressions
de postes fixes

86

Equipées
d'un ordinateur
portable

96

Sécurisation
des postes

0

Intrusion

15

Serveurs

Service Administratif et Financier

GESTION FINANCIÈRE DES SERVICES DE L'UDAF 60

La comptabilité Institutionnelle assure la gestion financière des services de l'Udaf.

1 184

Factures
Institution

GESTION ADMINISTRATIVE DES MESURES MJPM, MJAGBF ET MASP

596

Mesures ouvertes
et terminées

201 523

Documents
indexés

33 129

Factures
saisies



6 Démarche qualité



Groupes de travail

Plusieurs temps de travail pour l'amélioration de la qualité des services MJPM et SELI en 2022.

AU NIVEAU DU SERVICE MJPM

- Expérimentation puis généralisation sur les 3 sites des quatuors / quintuors.
- Redéfinition des secteurs d'intervention. Une nouvelle sectorisation afin de privilégier la proximité avec les majeurs protégés.
- Un rééquilibrage de la charge de travail par DMJPM : Mesures à domicile – Mesures en établissement.
- Redéfinition complète du processus et des procédures MJPM.
 - Ouverture de la mesure
 - Exercice de la mesure
 - Clôture de la mesure
- Travail autour du Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM) et de son avenant afin de les rendre plus accessibles et compréhensibles pour les bénéficiaires, mais aussi pour permettre aux professionnels de s'approprier l'outil dans le but d'optimiser son utilisation.

AU NIVEAU DU SERVICE SELI

- Réorganisation et redéfinition des tâches de secrétariat.
- Reconfiguration des outils de communication du service en cours (flyers PCB, MICRO CREDIT, flyers MJAGBF, ASLL et MASP) ;
- Actualisation de la trame du rapport à échéance de la mesure AGBF en lien avec le guide des bonnes pratiques de l'Unaf et l'éthique du DPF ;
- Création de « MEMO – OUTIL » sur les dispositifs d'action sociale ;
- Création d'une trame d'évaluation de l'enquête sociale selon les diligences de l'arrêté du 13.01.2011 ;
- Création d'outils de reporting d'activité du Service Enfance Logement Insertion ;
- Création de process pour les nouveaux dispositifs tel qu'Action Logement.

Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction

Toujours dans le cadre d'une amélioration continue, il nous paraît important d'évaluer la satisfaction des personnes accompagnées.

SERVICE MJPM

CURATELLE SIMPLE

Taux de retour : **26.08%**



CURATELLE RENFORCÉE

Taux de retour : **33.75%**

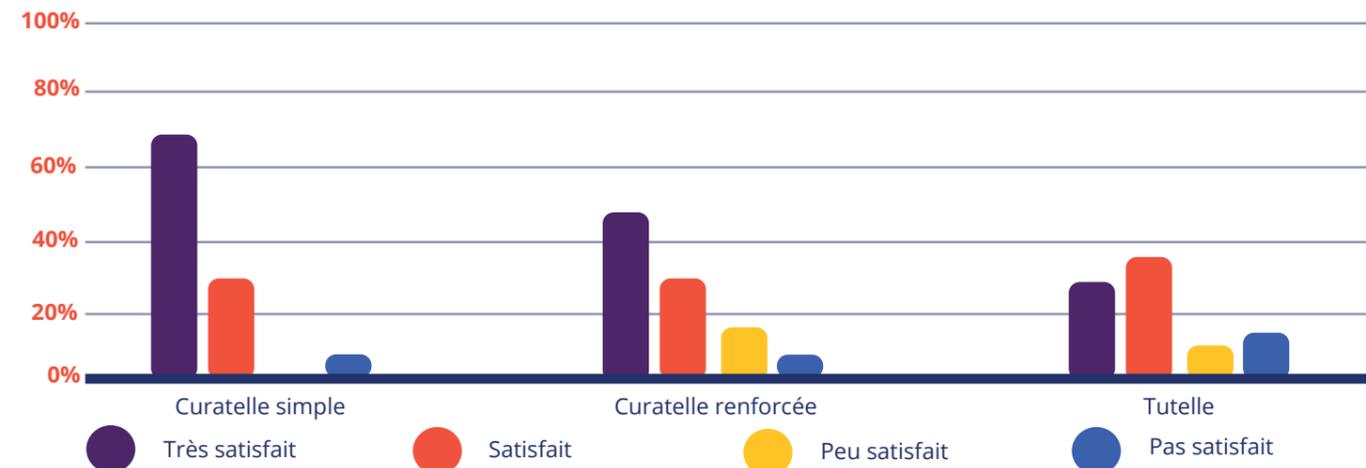


TUTELLE

Taux de retour : **23.47%**

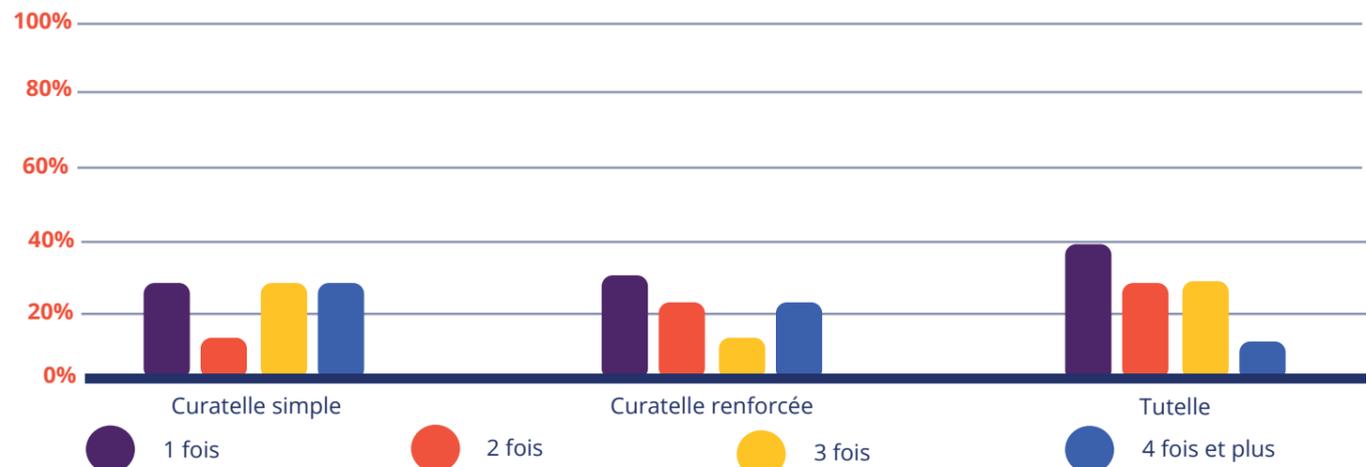


RELATION AVEC LES DÉLÉGUÉS



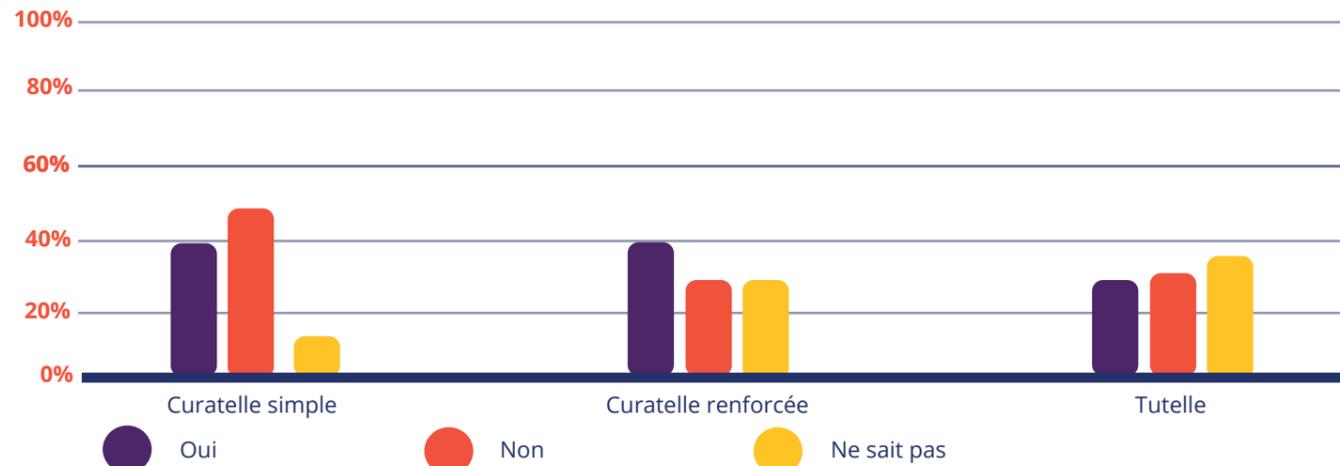
En curatelle simple, 90% des majeurs protégés ayant répondu portent une appréciation positive sur les relations entretenues avec le DMJPM en charge de leur mesure. 75.40% en curatelle renforcée, 73.34% en tutelle.

NOMBRE DE RENCONTRES ANNUELLES



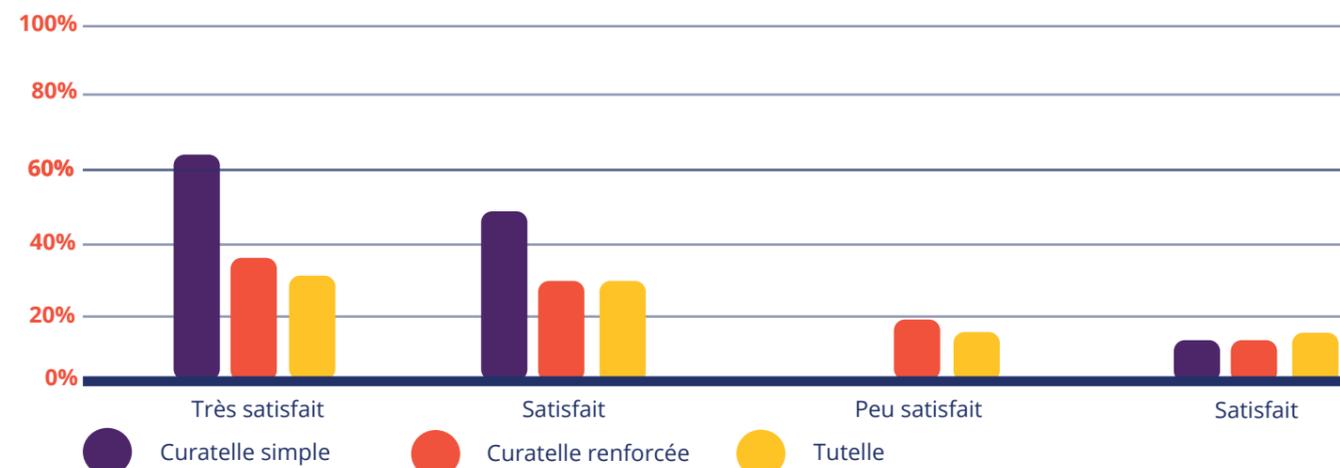
En curatelle simple 60% des majeurs ayant répondu estiment avoir bénéficié à minima de 3 rencontres annuelles, norme recommandée par le service, 37% en curatelle renforcée et 35% en tutelle. Cet indicateur qualitatif fait partie des pistes d'amélioration qui sont actuellement travaillées.

PARTICIPATION AU DIPM



Seulement 30% des personnes en tutelle ayant répondu estiment avoir participé à l'élaboration de leur DIPM, 39% en curatelle renforcée, 40% en curatelle simple. Ces données sont intéressantes à analyser quant à la communication à réaliser. Il est probable que peu de personnes associent le document réalisé à son acronyme.

SATISFACTION DE L'EXECUTION DE LA MESURE



90% des personnes en curatelle simple, 72% en curatelle renforcée et 68% en tutelle, ayant répondu renvoient à un niveau de satisfaction élevé quant à l'exécution de leur mesure. Contrairement aux idées reçues, les majeurs protégés semblent majoritairement satisfaits de leur suivi.

SERVICE SELI

Conformément aux axes du projet de service et aux préconisations des évaluations internes et externes, l'enquête de satisfaction 2022 vise à recueillir l'avis et les suggestions des personnes accompagnées par le service enfance logement insertion sur :

- L'accompagnement réalisé ;
- L'offre de service.

Le but est à la fois d'impliquer davantage les bénéficiaires dans le fonctionnement du service, et d'améliorer la qualité du service rendu grâce à leur participation.

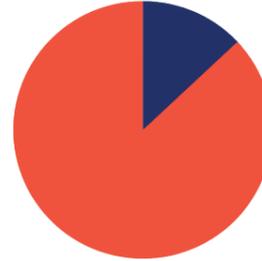
- Le taux de participation est sensiblement le même, au regard de l'enquête de l'année précédente pour l'ensemble des mesures.

MJAGBF

151 questionnaires envoyés

13% ont répondu

87% n'ont pas répondu

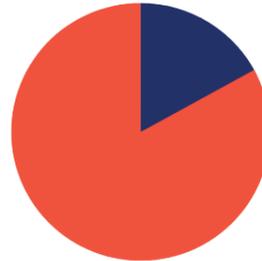


MASP

42 questionnaires envoyés

17% ont répondu

83% n'ont pas répondu

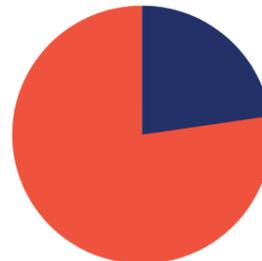


ASLL

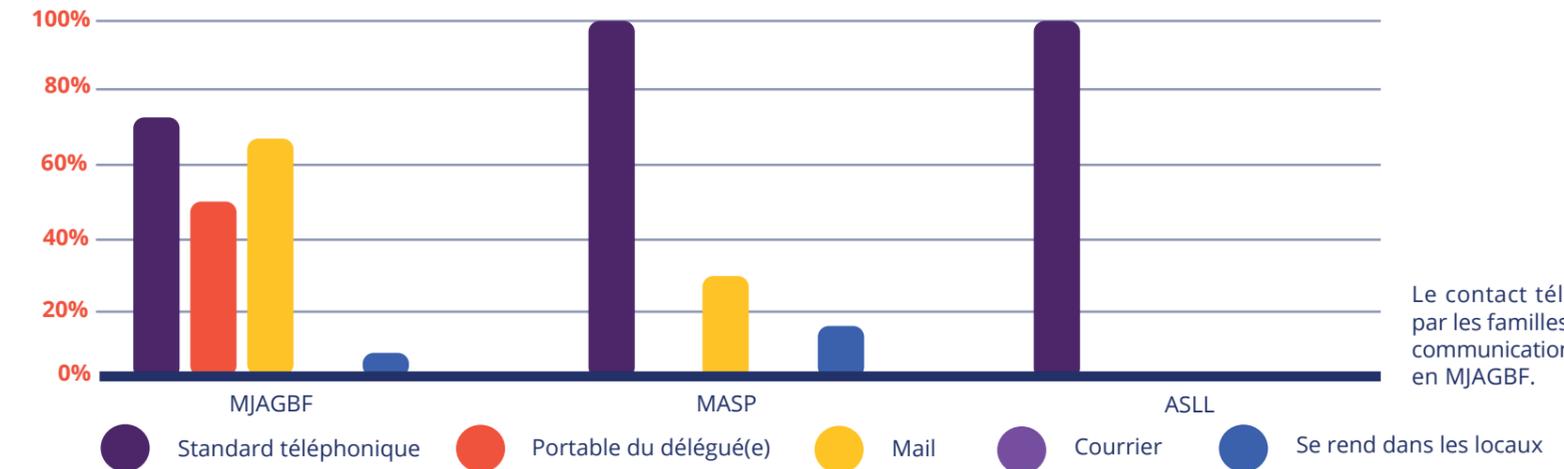
16 questionnaires envoyés

25% ont répondu

75% n'ont pas répondu

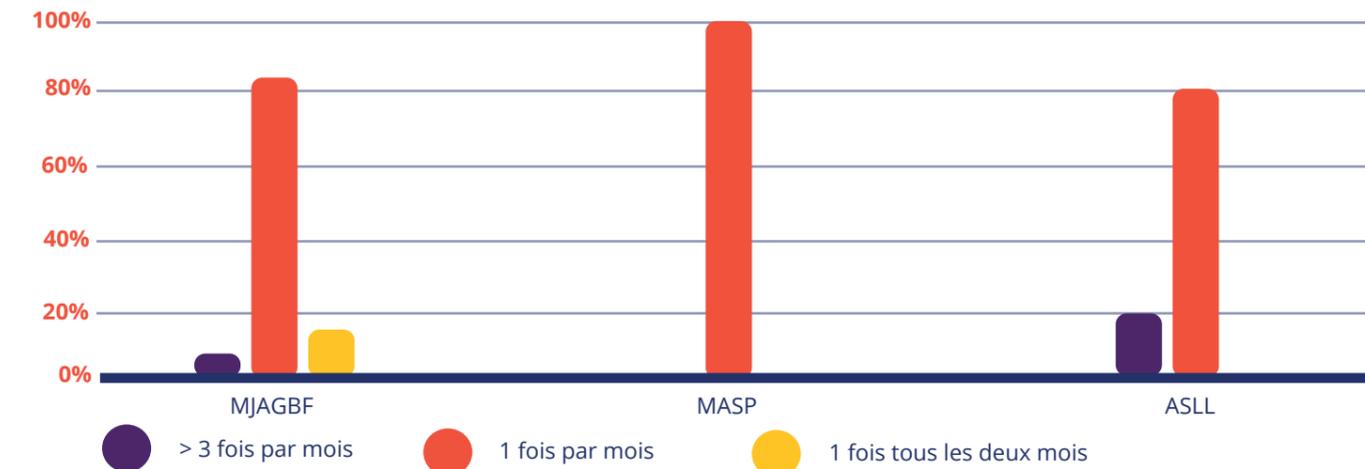


MOYENS UTILISÉS POUR CONTACTER LE SERVICE



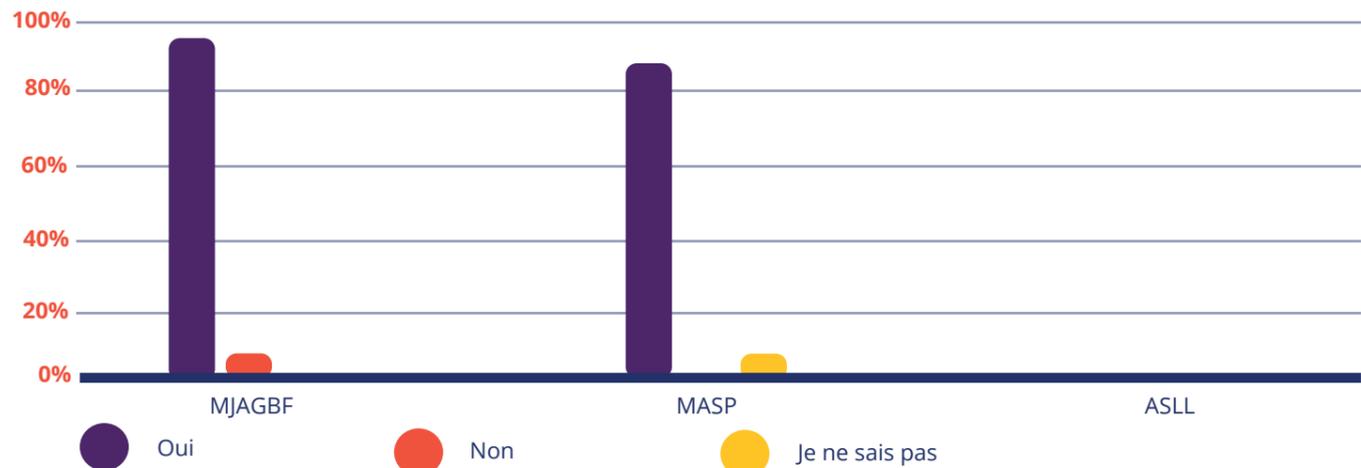
Le contact téléphonique reste privilégié par les familles. Depuis la crise sanitaire, la communication par mail s'est démocratisée en MJAGBF.

NOMBRE DE RENCONTRES



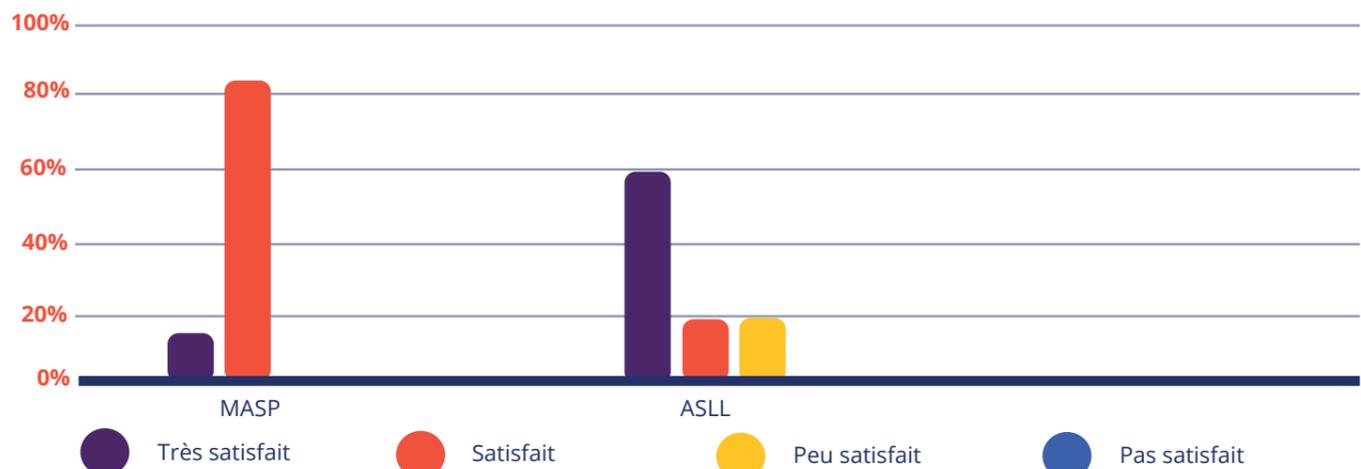
La fréquence des rencontres est mensuelle. L'objectif est de créer un lien de confiance, d'organiser les versements et d'assurer une qualité de service.

ASSOCIATION À L'ÉLABORATION DU CONTRAT BUDGÉTAIRE



Le bénéficiaire des mesures MJAGFB, MASP et/ ASLL est systématiquement associé à la contractualisation d'objectifs budgétaires.

SATISFACTION DE L'EXÉCUTION DE LA MESURE



Le travail sur le budget est un axe fort d'accompagnement de la mesure MASP et MJAGBF. La satisfaction de l'exécution de la mesure est donc à nuancer du fait d'une gestion directive des prestations sociales et familiales en 1ère intention, pour sécuriser le maintien dans le logement de la famille, assurer la sécurité du logement et veiller à répondre aux besoins fondamentaux des enfants. En MASP et en ASLL, la mesure s'appuie sur un contrat administratif tandis qu'en MJAGBF, la contractualisation s'appuie sur un mandat judiciaire en assistance éducative. Les axes d'analyse proposés sont à relativiser largement, compte tenu du faible taux de réponse des familles.

Évaluation de la qualité des Établissements Sociaux et Médico-sociaux

Les services MJPM et DPF sont concernés par l'évaluation, la Haute Autorité de Santé (HAS) a finalisé un référentiel unique destiné à tous les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Il servira dorénavant de guide aux évaluations de la qualité.

Les axes d'évaluation porteront sur les personnes accompagnées, les professionnels et la gouvernance de l'établissement en s'appuyant sur 3 méthodes d'évaluation qui sont :

- L'accompagné traceur ;
- Le traceur ciblé ;
- L'audit système.

La prochaine évaluation de l'Udaf 60 aura lieu au cours du dernier trimestre 2023.

RGPD

En 2022, l'Udaf 60 a poursuivi sa mise en œuvre de la Règlementation Générale sur la Protection des Données, avec le concours de M. BURGAT officiant en tant que DPO, pour le cabinet spécialisé XELER Consulting.

Les travaux menés ont permis d'établir **50** fiches d'amélioration en 2022.

Les chefs de service ont suivi une sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de données personnelles conformément aux exigences du RGPD.

Un audit IT (Information Technology) a été réalisé pour rendre compte de la progression du système d'information, s'inscrivant dans le cadre du respect et de la mise en conformité de l'Udaf 60 en matière de RGPD.



Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi
De 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le vendredi de 9h à 12h et de
14h à 16h

☎ 03 44 06 83 83

SIÈGE SOCIAL UDAF 60

35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex

✉ udafoise@udaf60.fr

ANTENNE DE COMPIÈGNE

9 rue Edouard Belin
60200 COMPIEGNE

ANTENNE DE CREIL

11-17 rue Robert Schuman
Résidence l'Obsidienne
60100 CREIL

Coordonnées des services

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

03 44 06 83 83
Composez le 1

Beauvais
cdsmjpmbs@udaf60.fr

Compiègne
cdsmjpmcomp@udaf60.fr

Creil
cdsmjpmcreil@udaf60.fr

Service Enfance Logement et Insertion

03 44 06 83 83
Composer le 3

Point Conseil Budget
pcb@udaf60.fr

Espace Famille et Parentalité

03 44 06 83 83
Composer le 2
espacefamilleparentalite@udaf60.fr

Lire et Faire Lire

03 75 67 86 32
lireetfairelire@udaf60.fr

Services Supports et Administratif

03 44 06 83 83
Composer le 4



Directeur de la Publication et Président de l'Udaf 60 :
Pol-Henri MINVIELLE

Directeur de l'Udaf 60 :
Enrick BREBANT

Responsable de la communication :
Béatrice KUHLMANN
Assistante de Communication :
Anaïs STEVENS

Illustrations : Canva
Impression : Imprimerie CGL Alphagraph - 378 route de Beauvais 60390 Auneuil
Dépôt légal : Juillet 2023 / N°ISSN 2801- 4049

Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise (Udaf 60)
Service communication : 35, rue du Général Leclerc, BP 10815, 60008 Beauvais Cedex – Tél. 03 44 06 83 83

www.udaf60.fr



Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise
35, rue du Général Leclerc,
60000 Beauvais



03 44 06 83 83



udafoise@udaf60.fr



www.udaf60.fr

